



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU MARDI 24 JANVIER A 19 H

Excusés : AT Michel , BERUARD Raymond, DAGAND Mathieu , SANCTUS Pascal , VIVIER Patrice

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 NOVEMBRE 2016 :

Correction d'une coquille : l'Assemblée Générale aura lieu le 24 novembre 2017

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité*

### 1° ASSEMBLEE GENERALE FFCAM DES 28 & 29 JANVIER A LYON

A/ Présentation des 2 listes : liste RAYNAUD et liste VALLENCANT

le CAF Annecy détient 105 voix sur 4437 voix réparties par 1/3 entre le Président , le trésorier et le secrétaire général.

a) Quelle liste voter :

- liste VALENCANT : 3 abstentions sur 16 votants
- liste RAYNAUD : 13 pour sur 16 votants

b/ proposition d'un médecin :

*aucune objection*

c/ motion : collège d'expert pour le Patrimoine Bâti

*3 abstentions*

d/ motion Réduction de cotisation pour les plus de 75 ans (catégorie A2)

*7 contre*

d/ Présentation de la grille tarifaire proposée pour la part fédérale 2018

*1 vote contre*

e/ Présentation du budget ( 2015/2016 et 2016 / 2017) :

**Unanimité**

## **2° RECHERCHE D'UN NOUVEAU WEBMASTER**

Rappel des fonctionnalités du rôle du Webmaster :

- relations avec l'hébergeur
- gestion des mails
- diffusion des informations sur les réseaux sociaux (facebook /tweeter)
- suivi du site internet CAF Annecy

François BERUARD ne dispose plus assez de temps nécessaire pour assurer ce rôle  
Philippe GOY se propose d'animer une commission qui prendrait la succession de François.  
De plus, François doit recontacter Florent PARCEVAUX, bénévole intéressé pour participer à la charge de Webmaster

## **3° CHARTE COMMUNICATION**

Janine DUCRUET propose de préparer une charte sur la communication afin d'éviter que plusieurs responsables donnent des infos aux adhérents chacun de leur côté.

Elle regrette que cette année, aucune coordination n'ait été faite pour les annonces des soirées de présentation des activités.

D'autre part, elle a présenté une maquette de flyers d'un coût supérieur à celui initialement prévu

## **4° DIVERS EN GESTION**

- **Utilisation du minibus** : en cas d'infraction , le Club devra communiquer le nom du conducteur aux autorités policières ; sinon le club devra payer une amende forfaitaire de 750 €

Jean Claude CORN placera une information dans le minibus

- **Carte tunnels** :

Suite à la perte d'une carte prépayée du tunnel du Mont Blanc, désormais un chèque de caution de 200 € sera demandé lors de l'emprunt de cette carte

- **Prise en charge des frais de transport pour les jeunes de moins de 25 ans pour toutes les activités** :

2 propositions ont été émises : soit un remboursement à 50 % ou un remboursement à 100 %

*La proposition de remboursement à 50 % a obtenu 14 voix*

*La proposition de remboursement à 100 % a obtenu 3 voix*

Pour les Ecoles, cette participation sera intégrée dans le montant de l'inscription.

Pour toutes les autres sorties, le Club remboursera 50 % des frais de transport : la demande sera faite par le jeune au secrétariat. A charge pour chaque initiateur de communiquer à la secrétaire le montant à rembourser.

**Pour les inscriptions de famille avec enfants : la règle suivante est retenue :**

*réduction de 20 % pour le 2ème enfant*

*réduction de 40 % pour le 3ème enfant*

## **5° COURRIER DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DES REMONTEES MECANIQUES DES SURFEURS**

*A l'unanimité est retenu le principe de rembourser par le club 50 %, le reste sera à la charge des participants.*

Cela concerne les stages niveau 1 - sécurité sur glacier organisés par le CAF Annecy et uniquement pour l'année 2017.

## **6° SUIVI COMPTABLE DES ADHERENTS PARTICIPANTS A UNE SORTIE DE SKI DE PISTE**

le suivi comptable des adhérents qui s'inscrivent à une collective pour la section ski alpin se fait désormais en indiquant l'affectation (forfait, car, cours,...) et le mode de paiement (chèque , espèce , CB ). Cela facilitera le suivi pour le Trésorier.

La fiche modèle a été préparée par le Trésorier

D'autre part, l'activité Ski Alpin doit trouver dans les meilleurs délais un responsable.

## **7° LOGICIEL DES SORTIES COLLECTIVES**

Le site <http://collectives.cafannecy.fr> est désormais l'unique moyen d'inscription pour toutes les sorties d'une ou deux journées et pour toutes les activités du Club.

Cela implique que chaque participant à une sortie ait au préalable créé un compte sur ce site indépendant du site web du club.

L'objectif de ce nouveau site est de permettre l'archivage et le suivi des participants par les dirigeants du Club dans le but d'améliorer la sécurité.

**Bureau : 20 février 2017 à 19h**

**Prochain comité directeur : 6 mars 2017 à 19h**

Michel LEFRIQUE  
Secrétaire Général

Alain FLEURET  
Président